



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2024-38

OBJET : Finances locales - Acquisition d'un véhicule électrique avec reprise pour les services techniques (3.12 Acquisition de biens mobiliers)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du Conseil municipal n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération du Conseil municipal n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, notamment son alinéa 4 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 26 juillet 2024 sous l'annonce n°24-88586, et sur la plateforme de dématérialisation des appels d'offres Synapse du 26 juillet 2024 au 19 août 2024,

VU la décision du maire n°2024-34 du 1^{er} octobre 2024 portant sur la déclaration sans suite du marché à procédure adaptée n°2024-03 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire avec reprise,

VU la proposition commerciale établie le 15 octobre 2024 par le garage NISSAN MEAUX NYXO REIMS BY AUTOSPHERE relative à l'achat d'un véhicule électrique neuf de type NISSAN TOWNSTAR EV 2024 Fourgon avec reprise du véhicule DACIA Logan immatriculé CG-290-MB,

CONSIDERANT que l'offre formulée par le garage NISSAN MEAUX NYXO REIMS BY AUTOSPHERE sise 19 avenue du Général de Gaulle – 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX apparait économiquement plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter l'offre commerciale du garage NISSAN MEAUX NYXO REIMS BY AUTOSPHERE sise 19 avenue du Général de Gaulle – 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX, comprenant :

- l'acquisition d'un véhicule électrique neuf de Marque NISSAN, modèle TOWNSTAR EV 2024 Fourgon, pour un montant de 22 198,56 € HT soit 26 952,72 € TTC,
- la reprise du véhicule de marque DACIA Logan, immatriculé CG-290-MB, mis en circulation le 15 juin 2012, pour un montant de 3000,00 €.

...../.....

ARTICLE 2 : Le délai de livraison du véhicule est fixé à 6 semaines à compter de la réception du bon de commande.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 31 octobre 2024



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : 12 NOV. 2024

de l'affichage le : 12 NOV. 2024

de la mise en ligne : 12 NOV. 2024

A Esbly, le 12 NOV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr